

# INFO région

Info-Région spécial élections 2005

FÉVRIER 2005

## L'ÉQUIPE DU BULLETIN

### *Le chantier Femmes et développement régional de la Direction des bureaux régionaux*

Christine Chabot  
Lyse Frenette  
Francine Maltais, agente de secrétariat  
Claire Minguy

### **L'équipe du bureau régional Outaouais**

Gisèle Bernard  
Jo-Anne Cabana

### **Avec la collaboration de**

Kim Cornelissen  
Réseau des élu·es municipales de la Montérégie

### **Conseil du statut de la femme**

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.300  
Gatineau (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : 819-772-3022  
Télécopieur : 819-772-3447  
bureau.gatineau@csf.gouv.qc.ca  
[www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)

## SOMMAIRE

<i>Activités en Outaouais</i>	1
<i>Le droit de vote et l'exercice d'une charge municipale</i>	3
<i>La faible implication des femmes : les conséquences</i>	5
<i>La politique municipale : une chasse gardée masculine?</i>	6
<i>De la politique municipale au développement régional</i>	7
<i>Pour une ville plus près des femmes : les comités ou commissions Femmes et ville</i>	8
<i>Pratiques gagnantes : des idées</i>	10
<i>Les mairesses et les conseillères : un portrait</i>	11
<i>WWW...</i>	12

Conseil du statut  
de la femme

Québec 

---

## ACTIVITÉS EN OUTAOUAIS

---

### Une tournée de mobilisation pour les femmes



*En 2005, je serai candidate* est le thème de la tournée de mobilisation et d'information à l'intention des femmes de l'Outaouais qui a débuté le 4 novembre dernier par une conférence de presse tenue à Gatineau ainsi que dans chaque territoire de municipalités régionales de comté (MRC) en vue des élections municipales le 6 novembre prochain dans toutes les municipalités du Québec.

En 2004, la présence des femmes demeure peu élevée dans l'ensemble des municipalités au Québec alors qu'elles occupent 11,6 % des sièges à la mairie et 24,4 % des postes de conseillères. En Outaouais, la représentation féminine est encore plus faible : la région compte trois mairesses pour les 67 municipalités de la région pour une proportion de 4,5 % et 91 conseillères soit 22 %. Au poste de préfet, il y a sept femmes pour les 87 MRC du Québec, soit une proportion de 8 %, dont une dans la région à la tête de la MRC Papineau, Mme Paulette Lalande, qui est mairesse de la municipalité de Plaisance depuis 1997.

La tournée *En 2005, je serai candidate* propose aux femmes deux sessions d'information afin de les mobiliser à s'engager en politique municipale, soit en devenant candidate ou en supportant une femme candidate. Cette initiative est menée par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) en collaboration avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions et du bureau régional du Conseil du statut de la femme ainsi qu'avec le concours d'élues municipales.

La première rencontre de la tournée porte sur l'importance de la participation des femmes à la politique municipale ainsi que sur le rôle du conseil municipal. Des élues municipales apportent une dimension concrète en partageant leurs expériences d'élues municipales avec les participantes.

La deuxième rencontre porte sur l'organisation d'une campagne électorale et est animée par une organisatrice de campagne. La préparation de la campagne électorale, la composition et le rôle de l'équipe de bénévoles ainsi que diverses stratégies afin de sonder l'électorat sont abordés lors de cette soirée et des élues commentent cette étape importante à partir de leur expérience. De la documentation est aussi remise aux femmes, dont un guide réalisé par le groupe Femmes et politique municipale de l'Estrie qui s'intitule *Une élection, c'est pas sorcier!*

Enfin, une représentante du bureau du Directeur général des élections viendra donner une session de formation sur les règles de financement d'une campagne électorale à Gatineau le mercredi le 6 avril prochain. Cette formation est offerte aux femmes de Gatineau et des municipalités comptant plus de 5 000 habitants. Les résidentes des municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche, Val-des-Monts ainsi que les femmes intéressées par le poste de préfet à la MRC La Vallée-de-la-Gatineau qui sera également en élection le 6 novembre prochain, sont invitées à cette formation.

Jusqu'à maintenant, les deux sessions ont été données dans la ville de Gatineau et la tournée se poursuivra le 23 mars prochain à 19 h dans la MRC Les Collines-de-l'Outaouais à la salle du conseil de la municipalité de Val-des-Monts.

En plus d'offrir des sessions de formation, AGIR propose également un service d'information aux femmes de la région qui ne peuvent assister aux rencontres. Le service Info-Élections propose des références ainsi que de la documentation aux femmes qui en feront la demande. Ce service et la tournée régionale sont offerts grâce au soutien financier du programme *À égalité pour décider* du Secrétariat à la condition féminine.

Toutes les femmes de l'Outaouais sont invitées à se mobiliser en vue des élections municipales le 6 novembre prochain, soit en devenant candidate ou en supportant une femme candidate et à assister à l'une des sessions d'information proposées par AGIR, en consultant le calendrier des activités qui se tiendront dans la région au cours des prochaines semaines.

Pour information :

**Anne-Marie Trudel AGIR (819) 770-0351**  
**Courriel : [agir.femme@gc.aira.com](mailto:agir.femme@gc.aira.com)**

En novembre 2005,

## je serai candidate !

### Calendrier des sessions de formation

Sessions :	1	2	3
<b>Gatineau</b>	9 février 2005 <b>Maison du citoyen</b>	9 mars 2005 <b>Maison du citoyen</b>	6 avril 2005 <b>Maison du citoyen</b>
<b>MRC Les Collines-de-l'Outaouais</b>	23 mars 2005 <b>Val-des-Monts</b> <b>Salle du conseil</b>	25 mai 2005 <b>Val-des-Monts</b> <b>Salle du conseil</b>	6 avril 2005 <b>Maison du citoyen</b> <b>Ville de Gatineau</b>
<b>MRC La Vallée-de-la-Gatineau</b>	20 avril 2005 <b>Gracefield</b> <b>Salle du conseil</b> (secteur Wright)	1 <sup>er</sup> juin 2005 <b>Maniwaki</b> <b>Salle du conseil</b>	6 avril 2005 <b>Maison du citoyen</b> <b>Ville de Gatineau</b>
<b>MRC Papineau</b>	4 mai 2005 <b>Papineauville</b> <b>Salle du conseil</b>	31 mai 2005 <b>Papineauville</b> <b>Salle du conseil</b>	
<b>MRC Pontiac</b>	11 mai 2005 <b>Fort-Coulonge</b>	8 juin 2005 <b>Fort-Coulonge</b>	

Session 1 : Pourquoi faut-il plus de femmes en politique municipale ?

Session 2 : Formation pratique sur la façon de mener une campagne électorale.

Session 3 : Formation sur les règles de financement pour les candidates.

### Contenu des sessions de formation

#### Session I : Formation sur les enjeux de la politique municipale et la participation des femmes

- Pourquoi faut-il plus de femmes en politique municipale ?
- Rôle de l'élue municipale et du conseil municipal.
- Témoignages de femmes élues.

#### Session II : Formation pratique sur la façon de mener une campagne électorale

##### Les différentes étapes d'une campagne :

- Calendrier électoral
- Déclaration de candidature (signatures d'appui)
- Préparation de la campagne (équipe, programme, outils promotionnels, stratégie électorale)
- Porte-à-porte, contacts téléphoniques
- Sondage et pointage
- Vote par anticipation et journée de scrutin

#### Session III : Formation sur les règles de financement

- Formation présentée par une représentante du bureau du Directeur général des élections du Québec à Gatineau le 6 avril prochain.

---

## **LE DROIT DE VOTE ET L'EXERCICE D'UNE CHARGE MUNICIPALE**

---

L'implication des femmes en politique municipale est jeune, ce qui pourrait expliquer à la fois leur faible présence dans les conseils municipaux et le fait qu'elles n'aient pas encore développé leur réseau. Trente ans seulement nous séparent du jour où toutes les femmes du Québec, peu importe leur statut civil et matrimonial, ont eu la possibilité d'exercer leur droit de vote lors d'élections municipales.

Alors qu'il y a 100 ans, seules les veuves et les célibataires peuvent voter et que ce droit leur est régulièrement contesté, progressivement, au fil des années, les autres femmes, selon leur statut, leur régime matrimonial et le type de municipalité où elles habitent gagnent la possibilité de voter, puis, de se présenter à des postes électifs.

Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir, la représentation féminine dans les postes électifs municipaux a fait des progrès qu'il ne faut pas sous-estimer.

### **Des dates dans l'histoire du Québec**

Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, les femmes jouent un certain rôle sur le plan de la gestion municipale.

1791- L'Acte constitutionnel ne fait pas interdiction formelle aux femmes propriétaires de voter et les Canadiennes, les seules dans tout l'Empire britannique, utilisent ce droit.

1834- Les femmes mariées perdent leur droit de vote, soi-disant pour corriger une anomalie historique et les confirmer dans leurs rôles de reines du foyer et protectrices des valeurs familiales, incompatibles avec l'univers de la politique.

1849- L'ensemble des femmes perdent leur droit de vote.

1870- Lors de la rédaction du Code municipal, les femmes sont exclues de l'électorat municipal.

1874- Lors de la révision de la Charte de Montréal, les femmes sont exclues de l'électorat municipal.

1888- Les femmes propriétaires qui ne sont pas sous la tutelle d'un homme (veuves ou célibataires) peuvent voter dans les municipalités régies par le Code municipal.

1892- Les femmes célibataires et locataires peuvent voter dans les municipalités régies par le Code municipal.

1899- Les veuves et les femmes célibataires locataires gagnent le droit de vote à Montréal.

1902- Toujours à Montréal, on tente de retirer le droit de vote aux femmes locataires.

1931- Les femmes mariées sous le régime de la séparation de biens peuvent voter au niveau municipal.

1940- Les femmes sont admises à exercer une charge municipale si elles sont propriétaires, veuves ou célibataires.

1968- Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter dans les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

1968- Les locataires, les propriétaires et leur conjoint peuvent se présenter à des postes électifs dans les municipalités régies par le Code municipal et par la Loi sur les cités et villes.

1969- Les conjoints et conjointes de locataires peuvent se présenter à des postes électifs.

1974- Toutes les femmes, quels que soient leur statut civil, leur régime matrimonial ou les municipalités où elles habitent, peuvent voter ou se présenter à des postes électifs lors d'élections municipales.

Sources : *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Clio, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.  
MUNICIPALITÉ, ministère des Affaires municipales, mars-avril 1990, p. 12.

<b>ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAIRESSES ET DE CONSEILLÈRES DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 1980-2004</b>				
Années	MairesSES		Conseillères	
	NB	%	Nb	%
1980	21	1,5	339	3,8
1982	40	2,8	615	7,0
1983	43	3,0	712	8,1
1984	41	2,9	962	10,9
1985	47	3,3	1 050	11,9
1986	61	4,3	1 135	12,8
1987	81	5,7	1 325	15,0
1988	82	5,8	1 323	15,0
1989	97	6,9	1 538	17,4
1990	97	6,9	1 622	18,4
1991	112	7,9	1 701	19,3
1992	114	8,1	1 703	19,3
1993	125	8,8	1 730	19,6
1994	126	8,9	1 721	19,5
1995	131	9,3	1 748	19,9
1996	127	9,1	1 750	20,1
1997	128	9,4	1 848	21,7
1998	137	10,1	1 874	22,4
1999	138	10,4	1 896	23,1
2000	133	10,4	1 845	23,1
2001	119	10,7	1 680	23,8
2002	118	10,9	1 659	24,1
2003 *	125	11,6	1 672	24,5

Source : *MairesSES et maires Conseillères et conseillers*, 2003, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

\* Données au 28 février 2003.

<b>Nombre de mairesses, de maires de conseillères et de conseillers municipaux selon la taille des municipalités</b>										
<i>Taille des municipalités</i>	<i>Maires</i>		<i>MairesSES</i>		<i>Total</i>	<i>Conseillers</i>		<i>Conseillères</i>		<i>Total</i>
	Nb	%	Nb	%		Nb	%	Nb	%	
Moins de 1 000	410	88,6	53	11,4	<b>463</b>	2 015	75,5	745	27,0	<b>2 760</b>
de 1 000 à 9 999	474	88,1	64	11,9	<b>538</b>	2 540	77,6	735	22,4	<b>3 275</b>
de 10 000 à 99 999	58	87,9	8	12,1	<b>66</b>	405	76,9	122	23,1	<b>527</b>
100 000 et plus	9	100,0	0	0,0	<b>9</b>	191	73,2	70	26,8	<b>261</b>
<b>Total</b>	<b>951</b>	<b>88,4</b>	<b>125</b>	<b>11,6</b>	<b>1 076</b>	<b>5 151</b>	<b>75,5</b>	<b>1 672</b>	<b>24,5</b>	<b>6 823</b>

Source : Compilation spéciale du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Nombre de mairesses, de maires, de conseillères et de conseillers  
selon la région administrative**

Régions	Mairesses		Maires	Total	Conseillères		Conseillers	Total
	Nb	%			Nb	%		
01 – Bas-Saint-Laurent	16	13,7	101	117	206	29,9	483	689
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	18,4	40	49	76	24,5	234	310
03 – Québec	2	3,6	54	56	84	23,4	275	359
04 – Mauricie	5	12,5	35	40	66	25,6	192	258
05 – Estrie	11	13,1	73	84	127	24,9	384	511
06 – Montréal	0	0,0	1	1	23	32,4	48	71
07 – Outaouais	3	4,5	64	67	88	21,2	327	415
08 – Abitibi-Témiscamingue	6	9,2	59	65	130	32,5	270	400
09 – Côte-Nord	2	6,9	27	29	52	27,8	135	187
10 – Nord-du-Québec	0	0,0	5	5	9	29,0	22	31
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	9,3	39	43	70	26,7	192	262
12 – Chaudière-Appalaches	14	10,4	121	135	177	21,6	644	821
13 – Laval	0	0,0	1	1	7	31,8	15	22
14 – Lanaudière	9	15,3	50	59	90	23,6	291	381
15 – Laurentides	12	16,9	59	71	117	25,9	334	451
16 – Montérégie	20	11,5	154	174	238	21,5	867	1 105
17 – Centre-du-Québec	12	14,8	69	81	96	19,3	401	497
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>11,6</b>	<b>952</b>	<b>1 077</b>	<b>1 656</b>	<b>24,4</b>	<b>5 119</b>	<b>6 775</b>

Source : Compilation faite par les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme. Données en date du 15 novembre 2004.

### **LA FAIBLE IMPLICATION DES FEMMES : LES CONSÉQUENCES**

*« Chaque sexe constitue une catégorie politique dont la représentation est essentielle; les intérêts politiques et les orientations des femmes ne peuvent pas, et ne doivent pas, être considérés équivalents à ceux des hommes<sup>1</sup>. »*

Il est particulièrement important qu'il y ait parité entre les femmes et les hommes au palier municipal parce que les décisions qui y sont prises ont une incidence directe sur le quotidien. En effet, les dossiers municipaux traitant par exemple de sécurité, d'offre de déplacement, de gestion de l'eau potable ou du recyclage, de la

santé environnementale ou de l'offre de services culturels n'ont souvent pas le même impact sur la vie des femmes et des hommes. Les municipalités ayant le mandat de répondre aux besoins et aux intérêts des femmes comme des hommes, ces dernières doivent donc être parties prenantes du processus de décision, et ce, au même titre que les hommes.

Le plan d'action de Beijing de 1995 est d'ailleurs éloquent à cet égard :

*« La participation paritaire des femmes dans le processus de décision n'est pas simplement exigée par la justice ou la démocratie, ceci doit être considéré comme une condition nécessaire à la prise en compte des intérêts des femmes. La réalisation de la parité entre les hommes et les femmes dans la prise*

<sup>1</sup> Cité dans « Le credo de la différence – Les femmes au Parlement norvégien », p. 189.  
[http://www.idea.int/gender/wip/PDF/French/chapter\\_05b-CS\\_Norway.pdf](http://www.idea.int/gender/wip/PDF/French/chapter_05b-CS_Norway.pdf)

*de décision assure un équilibre qui reflète de la manière la plus correcte la composition de la société et qui est nécessaire au renforcement de la démocratie et à l'amélioration de son fonctionnement<sup>2</sup>. »*

Si les femmes ne sont pas représentées au même titre que les hommes, les décisions seront prises en fonction de l'agenda masculin et selon les priorités de ceux-ci. Ce n'est pas une question de mauvaise foi, mais bien une question d'expérience et de vécu. Car l'exercice même de la démocratie représentative, qui remet dans les mains de quelques personnes les décisions qui touchent la communauté, est basé sur le jugement personnel, la bonne foi, et le raisonnement de celles et ceux qui représentent la population. Les décisions sont donc prises en fonction de l'expérience vécue, des connaissances, lectures et autres sources d'information personnelles. Il est bien connu que l'on décide en fonction de ce que l'on connaît; or, de nombreuses études ont prouvé que les femmes ne vivent pas les mêmes réalités.

*« Interrogés pour savoir si le sexe entraînait une différence en politique – en d'autres mots si les membres des partis avaient des intérêts et des points de vue différents selon leur sexe, ou bien si l'inclusion politique des femmes avait changé l'opinion des partis – les responsables locaux, les dirigeants des organisations, les membres du parlement et du gouvernement ont été unanimes pour donner une réponse positive<sup>3</sup>. »*

Leur apport est donc essentiel afin qu'elles puissent contribuer à ce que les municipalités offrent des services et gèrent en fonction des femmes comme des hommes. Toutefois, l'un des problèmes majeurs de l'entrée des femmes au pouvoir est leur isolement. En effet, les élues municipales qui remportent leurs élections risquent, dans bien des cas, d'être isolées dans les conseils municipaux. Ces derniers comptent moins de 30 % de femmes (le pourcentage de conseillères municipales est de 24,5 %<sup>4</sup>), et cette proportion diminue de façon marquée au conseil des MRC (le pourcentage de mairesses

est de 11,6 %<sup>5</sup>); de même, en 2003, près de la moitié des régions du Québec ne comptaient aucune préfète (8 régions sur 17<sup>6</sup>) et, en 2005, une seule Conférence régionale des élus est présidée par une femme (CRÉ de Longueuil).

Le monde municipal a donc une responsabilité majeure afin de s'assurer d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes, car « ne pas travailler à la recherche de l'égalité femme-homme, c'est soutenir le maintien de l'inégalité<sup>7</sup> ».

---

## **LA POLITIQUE MUNICIPALE : UNE CHASSE GARDÉE MASCULINE?**

---

Il est surprenant de constater que sur la scène municipale, là où le pouvoir est le plus près des gens, la participation des femmes soit aussi limitée. A-t-on affaire à une chasse gardée masculine?

Un rapport<sup>8</sup> ayant examiné la question identifie des freins importants relativement à une meilleure participation des femmes à la gouvernance municipale. Parmi ces obstacles propres à une plus grande implication des femmes à ce niveau de gouvernement, les municipalités ont mentionné qu'elles n'ont pas de relations de travail bien établies avec les réseaux de femmes comparativement à d'autres réseaux. Il s'ensuit que les femmes demeurent peu familières avec les responsabilités et les structures municipales et qu'elles se sentent ainsi moins concernées que les hommes dans les dossiers régionaux et locaux. Les municipalités admettent aussi qu'il n'y a pas suffisamment d'aide concrète pour faciliter la présence des femmes (horaire et durée des réunions, transports, garderies), difficultés aussi soulevées par les femmes elles-mêmes.

Tout comme plusieurs intervenants, les municipalités avancent aussi comme facteur explicatif l'absence d'intérêt de la part des femmes. Pourtant, d'une part, elles s'investissent dans plusieurs autres services à la collectivité : le domaine scolaire, les

---

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Entrevue de Kim Cornelissen avec Gertrud Åström, du bureau suédois de l'égalité des chances, Stockholm, 9 septembre 2004.

<sup>8</sup> *Accroître la participation des femmes à la prise de décision municipale : Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*, Fédération canadienne des municipalités, septembre 2004. [www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)

<sup>2</sup> Cité dans « Le credo de la différence – Les femmes au Parlement norvégien », p. 190.

<sup>3</sup> Ibid., page 191.

<sup>4</sup> [http://www.mamsl.gouv.qc.ca/legislation/legi\\_elec\\_femm.htm](http://www.mamsl.gouv.qc.ca/legislation/legi_elec_femm.htm)

bibliothèques et, d'autre part, elles occupent au Québec plus de 50 % des postes de direction dans les municipalités<sup>9</sup>. Pourquoi alors en trouve-t-on si peu en gouvernance municipale?

Un obstacle cerné par les groupes de femmes répond sans doute en bonne partie à la question. Les femmes font état de leur manque de temps comme motif de faible implication. En effet, en plus de leurs tâches rémunérées, elles assument plus de travaux que les hommes liés aux soins de la famille et des enfants. Il s'avère ainsi plus logique pour elles d'œuvrer dans des secteurs reliés à cet investissement familial. D'ailleurs, le fait qu'elles se portent davantage candidates à la mairie une fois leur famille élevée illustre bien l'importance du facteur temps.

Les domaines de prédilection des municipalités que sont la voirie, les infrastructures ou le développement économique expliquent aussi pour plusieurs la faible présence des femmes dans la vie municipale. Mais puisqu'elles sont désormais concernées par ces questions – la majorité des femmes travaillent, conduisent et beaucoup d'entre elles se retrouvent seule adulte du ménage à un moment donné –, pourquoi présume-t-on toujours qu'elles n'y portent aucun intérêt? L'information suivante apporte peut-être une réponse :

*« Au Canada, "les préoccupations des femmes" ou, plus précisément, l'analyse comparative des aspects propres à chacun des sexes de ces préoccupations, (tels le logement, les transports, la sécurité publique, les services sociaux) ont plutôt été en marge des courants dominants en urbanisme, en gouvernance et dans les milieux universitaires<sup>10</sup>. »*

Le délestage de responsabilités par les ordres de gouvernement supérieurs tout comme l'élargissement des intérêts des municipalités obligent désormais nombre de collectivités à s'intéresser aux infrastructures sociales, rejoignant ainsi les préoccupations des femmes. Devrait-on ainsi s'attendre à plus d'attention de la part des pouvoirs municipaux à se préoccuper des intérêts des femmes et à les intégrer davantage dans leurs rangs?

<sup>9</sup> (53 % en 2004) *ibid.*, annexe E.

<sup>10</sup> *ibid.*, p. 46.

Dans la mesure où les femmes seront persuadées qu'elles ont voix au chapitre et qu'elles peuvent jouer un rôle dans le processus de décision, leur investissement ne pourra que s'accroître selon elles. Un nouveau défi s'offre donc aux municipalités pour élargir la gouvernance, réservée jusqu'ici presque exclusivement aux hommes, en incluant davantage les femmes dans le processus décisionnel et en examinant de près les répercussions possibles de leurs actions, tant auprès des femmes qu'auprès des hommes.

---

## **DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

---

La politique municipale, longtemps perçue comme un service à la propriété (aqueduc, égouts, voirie, trottoirs, etc.) et n'ayant pas d'attraits particuliers pour les femmes est en constante évolution. Elle recouvre de plus en plus d'aspects qui ont un impact sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. Les municipalités interviennent dans les champs du développement de l'emploi et de l'économie, du développement social, culturel et communautaire.

Elles sont également le lieu de véritables enjeux stratégiques, les élues et élus municipaux étant appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement local et régional. C'est ainsi que, dans le contexte actuel de la régionalisation des pouvoirs et du développement, le palier municipal est imbriqué dans le palier régional. Les deux niveaux sont en étroite interdépendance. En effet, la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), votée en 2003, a donné le coup d'envoi d'une opération qui consacre les pouvoirs des élues et élus municipaux en matière de développement régional en créant les Conférences régionales des élus (CRÉ) et en donnant aux MRC la responsabilité des centres locaux de développement.

De plus, à la suite du Forum des générations tenu en octobre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de modifier les rapports entre l'État et les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les régions, en misant sur la volonté et la capacité des élus d'agir sur le développement de leur milieu. Il a donc signé des protocoles d'entente,

d'une part, avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec et, d'autre part, avec les présidents des Conférences régionales des élus (CRÉ).

Ces protocoles prévoient que dans une démarche de régionalisation et de décentralisation, le gouvernement transfère des pouvoirs et des responsabilités vers les régions. Ils annoncent que le développement régional relèvera de plus en plus des élus municipaux à qui le gouvernement octroiera les ressources requises pour exercer les responsabilités qu'ils auront choisi d'assumer.

### ***L'implication des femmes : Le développement sans élues?***

En accordant aux mairesses et aux maires ainsi qu'aux préfètes et préfets un rôle prépondérant dans la composition des Conférences régionales des élus (CRÉ), la loi sur le MDERR marque un changement important dans la représentation des élues. En effet, la plus faible proportion de femmes dans les conseils d'administration des organismes voués au développement régional et local se trouve, et de loin, chez les préfètes et les mairesses. Jusqu'à aujourd'hui, c'était plutôt comme représentantes de la société civile et encore, comme mandataires des secteurs où elles ont été traditionnellement actives que les femmes étaient parvenues à hausser leur participation aux instances régionales et locales. Mais on était loin de la parité.

De la composition des Conseils régionaux de développement (CRD) à celle des Conférences régionales des élus (CRÉ), on a vu globalement le taux de féminité chez les élus passer de 21,1 à 16,1 % pour l'ensemble des régions. Le nombre d'élus municipaux est passé de 206 dans les CRD à 329 dans les CRÉ, soit une augmentation de 37 % dans les CRÉ, alors que celui des élues est passé de 55 à 63, une augmentation de 8,3 %. Encore une fois, comme dans les CRD, c'est par le canal de la société civile que les femmes sont les plus présentes aux CRÉ, soit un taux de 46,1 % (89 femmes pour le Québec). À ce jour, le pourcentage de femmes dans les CRÉ est de 27 %, alors qu'il était de 30,3 % au sein des CRD.

Ce changement dans la gouvernance régionale, de la politique municipale à la gestion d'une

région, milite en faveur de l'augmentation de la présence des femmes. Les élues et élus municipaux auront à prendre des décisions qui affecteront toute la population. Si les femmes sont absentes des conseils municipaux, elles seront, par extension, absentes des autres lieux.

Le partage du pouvoir de décider pour l'avenir d'une collectivité est un signe de santé démocratique. En plus de combler le déficit démocratique que leur absence provoque, les femmes doivent être présentes pour participer et orienter les décisions qui auront des impacts sur leur vie et celle de leur famille, et contribuer à élargir le débat politique et social.

Les élus l'ont confirmé, la présence des femmes au sein d'un conseil municipal, en plus de policer les échanges, fait en sorte de placer à l'agenda de nouvelles façons d'examiner les dossiers, sinon même, de nouveaux sujets à examiner. Elles n'en feront certainement pas moins à l'échelle de la région. Les femmes doivent participer à l'intégration de la dimension sociale dans la dimension économique. Elles doivent pouvoir imprimer leur vision du développement.

---

### ***POUR UNE VILLE PLUS PRÈS DES FEMMES : LES COMITÉS OU COMMISSIONS FEMMES ET VILLE***

---

Dans quelques villes du Québec, les femmes ont obtenu la mise sur pied d'une structure consultative, appelée, selon le cas, comité ou commission pour faire connaître leurs réalités aux décideuses et décideurs municipaux, pour conseiller les autorités municipales sur les grandes orientations, les politiques et programmes municipaux au regard des conditions de vie et des besoins des femmes et pour porter à l'attention des élues et des élus certaines demandes relevant de la compétence des municipalités.

#### ***Historique***

La Ville de Québec a été pionnière en la matière en instituant la Commission femmes et ville dès le printemps 1993. Depuis, des comités ou commissions semblables ont vu le jour à Sorel-Tracy (décembre 2001), Rouyn-Noranda (juin 2003), Valleyfield (octobre 2003), Lévis (février 2004) et Montréal (avril 2004).

Bien sûr, ces mécanismes de consultation publique ne sont pas nés par génération spontanée. Ils sont le fruit de la mobilisation de groupes de femmes, dont les réseaux d'élues municipales, et de femmes soucieuses que la ville se développe en connaissant mieux ses citoyennes et en adaptant ses interventions en conséquence.

### **Composition et fonctionnement**

Certaines villes ont opté pour une instance formée exclusivement d'élues qui consultent les citoyennes et les groupes de femmes pour élaborer le plan d'action et les recommandations qui seront adressées au conseil municipal. Cependant, la majorité de ces structures regroupent, en plus des conseillères municipales, des citoyennes de divers horizons nommées par le conseil municipal, dans certains cas sur la base de collèges électoraux (jeunes, aînées, mouvement des femmes, milieu des affaires, secteur de la santé, etc.) et/ou d'une représentation territoriale.

Les comités ou commissions siègent généralement selon une fréquence établie, de quatre à huit fois par an, et relèvent du conseil de ville ou du maire. Si ces mécanismes consultatifs reçoivent leurs mandats du conseil municipal, ils peuvent aussi lui soumettre leurs propres sujets d'intérêt et lui suggérer des projets.

### **Apport de ces structures**

En raison de la multiplicité de leurs rôles sociaux, les femmes sont de grandes utilisatrices des services municipaux, tant pour elles que pour les personnes dont elles ont la charge. Leur fréquentation de la ville est donc, pour une bonne part, pratique et branchée sur le quotidien. C'est pourquoi les sujets sur lesquels elles se penchent particulièrement au cours de leurs travaux au sein des comités ou commissions qui leur sont dédiés ont surtout trait à : l'aménagement des lieux publics et la sécurité, le logement, le transport, les loisirs, le zonage et l'aménagement du territoire, la vie de quartier, la participation des femmes à la vie et à la politique municipale ainsi que, parfois, l'emploi et le développement économique.

Ainsi, à leur initiative, a-t-on introduit l'arrêt des autobus sur demande la nuit et les marches exploratoires en vue d'accroître la sécurité

urbaine. De même, des questions comme la préservation des grands logements, les règles pour le travail à domicile, la qualité environnementale des quartiers ou la mise sur pied d'une politique familiale ont gagné en importance au sein des municipalités dotées de telles structures. Bref, les préoccupations portées par ces comités ou commissions sont susceptibles non seulement d'être bénéfiques pour les femmes, mais aussi d'avoir un impact sur la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Enfin, certaines de ces structures sont parvenues à convaincre leur municipalité de compiler et de diffuser des données ventilées selon le sexe et de les utiliser pour procéder à l'analyse différenciée selon les sexes de leurs politiques et programmes.

Par leur apport, les mécanismes de consultation dédiés aux femmes contribuent à ce que les villes soient mieux adaptées aux besoins des citoyennes, tout en reflétant les visions de la vie urbaine des femmes. Ils peuvent aussi constituer, pour les femmes qui y participent, une porte d'entrée pour occuper des fonctions électives au sein de leur municipalité et enrichir, par une meilleure représentation féminine, la vie démocratique municipale.

Le sujet vous intéresse et vous souhaitez en savoir plus? Le Réseau des élues municipales de la Montérégie a élaboré un *Guide d'implantation des comités consultatifs Femmes et ville*, qui peut être consulté sur le site de cette organisation. (<http://www.eluesmonteregie.qc.ca>).

La publication *Une ville à la mesure des femmes*, éditée conjointement par la Fédération canadienne des municipalités et le programme *Femmes et ville* de la ville de Montréal, prodigue également de précieuses informations sur les mécanismes qui peuvent être instaurés au sein des municipalités pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

On trouvera ce document à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

[www.icmd-cidm.ca/](http://www.icmd-cidm.ca/)  
[www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville/](http://www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville/)

Sur le même thème, mais conçue pour les plus petites municipalités, on se référera à : *Administrer vos municipalités en toute équité*, une autre publication du Réseau des élues municipales de la Montérégie.

---

## **PRATIQUES GAGNANTES : DES IDÉES**

---

À l'échelle du Québec, du Canada et du monde, devant le constat de la faible présence généralisée des femmes dans les conseils municipaux, des groupes de femmes, des équipes de recherche et des municipalités ont réfléchi et ciblé des moyens pour favoriser une plus grande participation des femmes à la politique municipale.

Par exemple, le projet *Accroître la participation des femmes* a mis en lumière, à travers un sondage pancanadien, le peu d'outils dont disposaient les femmes pour partager les bonnes pratiques. Il insiste donc sur la nécessité de créer des centres d'information pour recueillir et diffuser de l'information sur les pratiques exemplaires et les dossiers touchant les femmes et la gouvernance locale. Cette recherche a fait l'objet d'une publication<sup>11</sup> qui répertorie des moyens utiles pour favoriser la pleine participation des femmes.

Le document *Une ville à la mesure des femmes, Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes*<sup>12</sup> considère que la présence des femmes comme décideuses et l'amélioration de leurs conditions de vie sont à la fois un enjeu dans leur municipalité et un enjeu mondial. On y retrouve donc une série de références sur plusieurs villes ou régions sociopolitiques du monde, des exemples d'actions ayant participé à l'augmentation de la présence des femmes, ou des analyses sur les actions à développer.

Au Québec, le groupe Femmes, Politique et Démocratie, préoccupé par la participation citoyenne et l'augmentation du nombre de femmes à tous les niveaux de la vie politique et démocratique, a mis sur pied une initiative intéressante et prometteuse : L'École d'été Femmes et Démocratie municipale. La première session de l'École d'été a soutenu 25 femmes qui préparent leur candidature comme mairesse ou conseillère en leur permettant de suivre une formation à l'ÉNAP en 2004. L'expérience se répètera à l'été 2005 avec 25 autres femmes.

Le programme *À égalité pour décider* administré par le Secrétariat à la condition féminine a permis aux groupes de femmes du Québec de mettre en place des solutions adaptées à leur réalité. Ces groupes, dans toutes les régions du Québec, ont produit des guides pour les femmes qui désirent s'impliquer, préparé des colloques et des rencontres, donné des formations, écrit des pièces de théâtre, bref, ont créé des outils pour sensibiliser les femmes à l'importance de leur présence aux conseils municipaux.

Le Conseil du statut de la femme, dans ses recherches et avis en lien avec la présence des femmes dans les lieux décisionnels, considère que les partis politiques constituent de plus en plus la clé de l'accès des femmes en politique municipale. Il recommande que les partis se dotent de comités de recrutement composés en parts égales de femmes et d'hommes, parce qu'un travail mieux structuré à partir de ce comité pourrait amener l'élargissement du champ de recherche et de sollicitation des femmes. Les partis devraient également se doter de lignes de conduite en matière de financement des investitures pour assurer une plus grande équité entre tous les candidats et candidates.

Toutes les recherches et les expériences dans le monde présentent une convergence des conditions qui facilitent l'accès des femmes au pouvoir local. On note d'abord l'importance de l'engagement et du soutien des partis envers les candidates. L'impact positif du développement de réseaux d'élues d'abord, mais également de la mise en lien des élues avec les groupes de femmes, les autorités locales, les chercheuses et les organisations non gouvernementales n'est pas non plus à négliger. La mise en place des systèmes de mentorat, de formations pour les femmes, de mesures d'actions positives pour contrer les discriminations, et le financement des activités par les gouvernements et les municipalités sont toutes des pratiques et des mécanismes qui ont commencé à faire leurs preuves et méritent d'être exploités plus à fond.

---

<sup>11</sup> *Accroître la participation des femmes à la prise de décision municipale : Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*, Fédération canadienne des municipalités, septembre 2004. [www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)

<sup>12</sup> Voir encadré p. 7.

---

## **LES MAIRESSES ET LES CONSEILLÈRES : UN PORTRAIT**

---

Dans *Maires et mairesses, Les femmes et la politique municipale*, publié en 1997, Évelyne Tardy, Manon Tremblay et Ginette Legault présentent un portrait de la mairesse type. Toutes les mairesses ne se reconnaîtront probablement pas à 100 % dans ce portrait, pas plus que toutes les femmes ne reconnaîtront le profil des politiciennes qu'elles connaissent. La majorité des mairesses interviewées présentent ces caractéristiques, mais plusieurs autres revendiquent la neutralité de leur comportement, ne voient pas la nécessité d'appuyer les revendications des femmes et se considèrent essentiellement comme « one of the guy ».

Cinq ans plus tard, dans *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Évelyne Tardy examine les indicateurs socio-économiques caractérisant les conseillères et les conseillers municipaux, pour en comparer les différences et les ressemblances. Ne se dégage pas de ces constats un portrait type de la conseillère, mais des caractéristiques qui sont sensiblement différentes, selon l'âge, l'emploi et le type de municipalité où elles s'impliquent.

Ces portraits types de la mairesse québécoise et des conseillères sont prétextes à examiner le cheminement qu'ont parcouru les femmes pour accéder à ces postes électifs et à susciter la réflexion, sinon l'action sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir l'accès des femmes dans ces lieux de décision.

### **La mairesse<sup>13</sup>**

*La mairesse type est une femme mariée qui a dépassé la cinquantaine et dont les enfants (trois en moyenne) sont adultes. C'est d'ailleurs depuis que ses enfants sont grands et même depuis qu'ils ont quitté le domicile familial qu'elle a accepté de se lancer en politique. Elle détient un diplôme collégial ou de premier cycle universitaire. Son conjoint (...) est très actif dans sa communauté.*

*(...) Son goût pour la politique remonte aux discussions politiques menées en famille en particulier lors des élections, et à un engagement personnel par la suite. (...)*

---

13 TARDY, Évelyne, TREMBLAY, Manon, LEGAULT, Ginette. *MAIRES ET MAIRESSES, Les femmes et la politique municipale*, Montréal, Éditions Liber, 1997, p. 99-111.

*(...) [Elle] s'est surtout beaucoup investie dans des organismes bénévoles où elle a occupé divers postes de responsabilité. Ces organisations communautaires étaient le plus souvent des groupes de femmes (Afeas ou Cercles de fermières), mais aussi des comités d'école ou de parents. C'est grâce à cet important bénévolat qu'elle a découvert son potentiel, ses capacités de leader, son goût pour l'action dans sa communauté, son désir de faire bouger les choses. C'est également grâce aux responsabilités qu'elle a développé sa confiance en elle, qu'elle a acquis une aisance à parler en public et élargi considérablement le cercle de ses connaissances et de ses amitiés, fort précieuses quand on pense faire le saut en politique.*

*C'est parce qu'elle a su se faire reconnaître qu'un jour on a pensé à elle, qu'on est venu la solliciter et lui demander de devenir conseillère. (...) Ce ne fut pas toujours facile. Il a fallu qu'elle « fasse ses preuves et prenne sa place ». (...) Son application lui a d'ailleurs fait viser la mairie.*

*(...) La mairesse type a constaté qu'il était plus facile pour une femme de devenir conseillère que de se présenter au poste de maire.*

*(...) Elle a la chance de ne travailler à l'extérieur qu'à temps partiel et même de pouvoir se consacrer à temps plein à sa municipalité, où elle a un type de gestion plutôt consensuel, participatif, collégial.*

*(...) La mairesse type regrette que si peu de femmes fassent le saut en politique. Elle comprend bien qu'elles ont le plus souvent la responsabilité des enfants en plus d'un travail à l'extérieur. Elle déplore que les salaires des élus soient si bas qu'ils n'incitent pas les femmes à faire ce choix.*

*(...) Pourtant, pense la mairesse type, les femmes apportent une vision différente et des préoccupations autres que celles de leurs collègues masculins, et c'est très important. (...)*

### **Les conseillères**

Moins typé que le portrait des mairesses, celui des conseillères est plus éclaté et différencié, particulièrement selon l'âge et le type de municipalités où elles sont élues. La revue *MUNICIPALITÉ*, publiée en avril 2003 par le ministère des Affaires municipales et de la

Métropole, décrit ainsi les particularités caractérisant les conseillères, tirées du livre d'Évelyne Tardy<sup>14</sup> :

- ★ *Les conseillères municipales sont proportionnellement plus nombreuses sur le marché du travail que ne le sont les mairesses. Elles sont en moyenne un peu plus jeunes.*
- ★ *Il y a davantage de jeunes conseillères dans les municipalités rurales que dans les villes.*
- ★ *Les conseillères ont des enfants qui logent sous leur toit, ce qui n'est pas le cas des mairesses.*
- ★ *Comme les mairesses, les conseillères sont majoritairement des femmes mariées. Cependant, leurs conjoints sont beaucoup moins engagés en politique que ne le sont les conjoints des mairesses.*
- ★ *Les conseillères, moins scolarisées que les mairesses, le sont néanmoins plus que leurs collègues masculins.*
- ★ *Dans la famille d'origine d'une conseillère sur deux, on parlait souvent de politique.*
- ★ *Les conseillères, pour 41 %, estiment que la discrimination envers les femmes existe encore en politique.*
- ★ *Dans la quasi-totalité des cas, les dossiers sont répartis selon le sexe : les femmes n'ont presque jamais la voirie et les hommes n'ont presque jamais les bibliothèques et le dossier Villes et villages fleuris.*
- ★ *La majorité des conseillères sont plus enclines à la féminisation des titres quand ces derniers traduisent des fonctions qui se situent au bas de l'échelle hiérarchique. Plus le poste est prestigieux, moins on pense que son titre devrait être féminisé.*
- ★ *Même si elles refusent de se ghettoïser, plusieurs conseillères admettent qu'elles ont une sensibilité plus grande que leurs collègues envers certains dossiers qui les interpellent davantage comme femmes.*

---

**WWW...**

---

### **Le Directeur général des élections du Québec**

[www.electionsequbec.qc.ca](http://www.electionsequbec.qc.ca)

Afin d'assurer une représentation plus équitable et un débat démocratique enrichi, le Directeur

général des élections invite particulièrement les femmes, les jeunes et les minorités ethnoculturelles à prendre une place plus importante sur la scène politique municipale.

### **Élections municipales 2005**

[www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca)

*Ce site répond à vos questions!*

### **Je pose ma candidature**

- ★ Quelles sont les exigences?
- ★ Quel type de candidature poser?
- ★ Comment fonder une équipe ou un parti?
- ★ Comment organiser ma campagne électorale?
- ★ Où trouver les ressources?

**Je me renseigne** sur les élections municipales et le calendrier électoral.

**Je découvre** le monde municipal, le rôle du conseil et des élus, les divers paliers municipaux.

**Je vote** : qui peut voter? pourquoi, quand, comment et où voter?

### **Groupe Femmes, Politique et Démocratie**

[www.femmes-politique-et-democratie.com](http://www.femmes-politique-et-democratie.com)

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est un organisme d'éducation populaire préoccupé par la formation citoyenne. Ses actions visent particulièrement les femmes et l'augmentation de leur présence à tous les paliers de la vie politique et démocratique.

### **Le Réseau des élues municipales de la Montérégie**

[www.eluesmonteregie.qc.ca](http://www.eluesmonteregie.qc.ca)

Ce site Internet est une initiative du comité Femmes et politique municipale, regroupement d'élues et d'ex-élues municipales ainsi que de personnes-ressources.

Le comité Femmes et politique municipale s'est donné pour mission de réseauter les élues municipales et leur apporter du soutien au palier local et régional.

---

14 TARDY, Évelyne, *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2002, 175 p.

**Le Secrétariat à la condition féminine**

[www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)

Le programme *À égalité pour décider* 2004-2005

*À égalité pour décider* est un programme gouvernemental d'aide financière doté de crédits d'un million de dollars.

Il soutient financièrement des organismes locaux, régionaux ou nationaux, à but non lucratif, ou des communautés autochtones, dans la réalisation de projets locaux ou régionaux.

Il vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales dans toutes les régions du Québec.

Les conditions d'admissibilité permettent maintenant de soutenir des projets locaux et régionaux qui émanent d'une communauté autochtone, amérindienne ou inuite même si l'organisme n'est pas légalement constitué pourvu que ces projets soient parrainés par un organisme légalement constitué en vertu d'une loi du Québec; les projets locaux ou régionaux qui émanent d'un organisme national deviennent aussi admissibles.